



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 93495

## Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la problématique des chantiers internationaux de jeunes dans la région Languedoc-Roussillon. Il semblerait en effet, que les fonds habituellement réservés pour le soutien des chantiers de jeunes bénévoles internationaux risquent d'être supprimés en Languedoc-Roussillon. Si tel était le cas, l'activité des associations concernées seraient dans une situation financière très difficile alors qu'elle correspond à une demande importante des jeunes dans des lieux de relations sociales décloisonnés. Aussi, il lui demande de bien vouloir se saisir de ce dossier et de bien vouloir lui communiquer le soutien qu'il entendrait leur apporter. - Question transmise à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

## Texte de la réponse

Le ministère chargé de la famille soutient depuis plusieurs décennies le programme des chantiers de jeunes bénévoles, dont l'intérêt éducatif et pédagogique est reconnu par l'ensemble des partenaires concernés notamment pour les jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale. Afin de permettre à ces structures de jouer tout leur rôle, des ressources complémentaires sont venues abonder le programme 106 (« actions en faveur des familles vulnérables ») dans la loi de finances pour 2006, ce qui a permis au ministère de déléguer aux DRASS, au cours du mois de mai 2006, des crédits destinés à financer les chantiers de jeunes bénévoles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93495

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 2006, page 4603

**Réponse publiée le :** 24 octobre 2006, page 11142